

Délibération n°

D\_2022\_03\_07\_02

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 9
- Absents : 3
- Pouvoirs : 1
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 10
  - \* contre : 0
  - \* abstentions : 0

Date de la convocation :

1<sup>er</sup> mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES  
(C.C.A.S.)**

**Séance du 07 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le sept mars à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. de SALES.

**Membres présents** : Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, BLONDE Séverine, BROISSAND Fabienne, FALGUERE Nathalie, FRANI Christine, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Christine, membres du C.C.A.S.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mr MEDIAVILLA Mario – procuration à Mme MEDIAVILLA Christine.

**Absents excusés** : Mr TRANCHANT Yohann, Président et Mme ROLLIER Valérie

**Secrétaire de séance** : Mme MANGIN Michèle

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Vice-Président, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, AL'UNANIMITE:**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa télétransmission le :

Et de la publication le :

1 8 MARS 2022



Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 10 mars 2022

Le Président du C.C.A.S.,

Yohann TRANCHANT

